CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2022 A 18 HEURES 00 – ISOLA VILLAGE
Compte-rendu d'affichage au public

Présents : Mme AGNELLI Mylène, Mrs BASTANTI Pierre-Pascal, BOLLIE Patrick, BIHOUE Guy, Mme AGNELLI Sandrine (à partir du point n°4), Mr BOVAS Julien, Mmes CHAMBETTAZ Nobilia, CLARY Elise, Mrs GEORGE Éric, LANINI Pascal, Mme LECA Nancy, Mrs MELAN Christophe, OLIVIER François

Pouvoirs : M. ALENGRIN Pierre à Mme AGNELLI Mylène
Mme AGNELLI Sandrine à M. GEORGE Éric (jusqu'au point n°3 inclus)

Absent excusé : Mr CHAMBETTAZ Stéphane

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS DE MONSIEUR PIERRE-PASCAL BASTANTI, ADJOINT AU MAIRE, APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du retrait de la délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre-Pascal BASTANTI, Adjoint au Maire,

- **DECIDE** de se prononcer par le biais d'un scrutin public

- **DECIDE LE NON MAINTIEN** de Monsieur Pierre-Pascal BASTANTI en tant qu'Adjoint au Maire.

  - **POUR le maintien** de Monsieur Pierre-Pascal BASTANTI en tant qu'adjoint : Pierre-Pascal BASTANTI = 1 voix

  - **CONTRE le maintien** de Monsieur Pierre-Pascal BASTANTI en tant qu'adjoint : Mylène AGNELLI, Pierre ALENGRIN, Patrick BOLLIE, Guy BIHOUE, Sandrine AGNELLI, Julien BOVAS, Elise CLARY, Éric GEORGE, Pascal LANINI, Nancy LECA, Christophe MELAN, François OLIVIER = 12 voix

  - **ABSTENTION** : Nobilia CHAMBETTAZ = 1 voix

3. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré :

- **Décide** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le 3ème rang,

- **Procède à la désignation** du 3ème adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat :

- Monsieur Christophe MELAN

Nombre de votants : 14
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 8

Monsieur Christophe MELAN a obtenu 13 voix

Monsieur Christophe MELAN ayant obtenu la majorité absolue, est désigné en qualité de 3ème adjoint.

4. SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DU MERCANTOUR – DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération n°93/20 du 10 juillet 2020

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret, pour la désignation des délégués au comité syndical du Syndicat Mixte des Stations du Mercantour,

- **DESIGNE** en tant que délégués au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Stations du Mercantour :

    - Délégué titulaire : Monsieur Éric GEORGE
    - Délégué suppléant : Monsieur Guy BIHOUE

- **ADOPTE** à l'unanimité.

5. SMAE – DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n°43/20 du 05 juin 2020

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret, pour la désignation des membres titulaires et suppléants représentant la commune au sein du SMAE,

- **DESIGNE** en tant que délégués au sein du SMAE :

    - Délégués titulaires : Madame Mylène AGNELLI et Monsieur Pierre ALENGRIN
    - Délégués suppléants : Monsieur Éric GEORGE et Monsieur François OLIVIER

- **ADOPTE** à l'unanimité

6. SEM DES CIMES DU MERCANTOUR – DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération n°42a/20 du 05 juin 2020,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret, pour la désignation des délégués au sein du conseil d'administration de la SEM des Cimes du Mercantour,

- **DESIGNE** en tant que délégués au sein du conseil d'administration de la SEM des Cimes du Mercantour :

    - Madame Mylène AGNELLI
    - Monsieur Guy BIHOUE
    - Monsieur Patrick BOLLIE
    - Monsieur Christophe MELAN
    - Monsieur François OLIVIER

- **ADOPTE à** l'unanimité.

7. AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE « APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ET PRESTATIONS ANNEXES

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande en matière d'achat d'énergie et services annexes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité

8. CREATION DE L'AGENCE D'URBANISME AZUREENNE – ADHESION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ADHERER**, au moment de sa création, à l'Agence d'Urbanisme Azuréenne, outil d'ingénierie d'intérêt public sous le régime associatif loi du 1er juillet 1901,

- **DECIDE D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à participer à l'assemblée constitutive de l'Agence d'Urbanisme Azuréenne, lorsque celle-ci sera convoquée et à siéger ensuite au sein de ses instances associatives,

- **DECIDE** que les projets de statuts de l'Agence d'Urbanisme Azuréenne, une fois finalisés avec les partenaires, seront présentés au Conseil Municipal en vue de leur approbation,

- **CHARGE** Madame le Maire et les représentants de la commune de conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** :
    - POUR : 13 voix
    - ABSTENTION : 1 VOIX

9. CESSION FONCER AD 004 – DECLARATION PREALABLE DIVISION

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

10. TRAVAUX ET AMENAGEMENT DE LA MAISON DES SPORTIFS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la maison des sportifs ainsi que le plan de financement et sollicite les aides de la Région et du Conseil Départemental.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces consécutives à la présente décision.

ADOPTE à l'unanimité.

11. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n°08/22 : Avenant n°1 à la convention d'occupation à titre onéreux précaire et révocable signée avec la SAS L'Isolien le 26 mai 2021

Décision n°09/22 : Convention d'occupation bail le Touring, sis Place Jean Gaissa isola village passée avec M. Gerard Brachet

Décision n°10/22 : Consultation « Création de traine forestière- secteur Malbosc – reprise revers d'eau de la route forestière – secteur Louch / Pra Soubeyran de la Commune d'Isola », déclarée sans suite

Décision n°11/22 : Consultation « Rénovation d'un réseau VDI (voix, données, images) de l'Hôtel de Ville de la Commune d'Isola », déclarée sans suite.

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DIA

Les délibérations sont consultables en Mairie d'ISOLA